Le sénateur Marshall: Honorables sénateurs, le dépôt aujourd'hui du rapport que le comité a consacré à la commercialisation du poisson de la côte est vient peut-être un peu tard, étant donné que le Canada doit accepter la réalité de ressources qui s'épuisent et ses conséquences déterminantes sur le secteur et, ce qui importe davantage, sur le gagne-pain de milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usines de transformation du poisson, ainsi que de leurs familles. Si je dis tardivement, c'est parce que si le poisson vient à manquer, on ne saurait plus parler de commercialiser.

La commercialisation se définit comme l'ensemble des démarches visant à fournir des produits et des services à l'utilisateur; l'étude que nous avons effectuée nous a amenés à examiner les pêches dans leur ensemble, y compris la gestion et la récolte des ressources qui sont étroitement liées au rendement économique, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour conserver les ressources qui font partie intégrante de toute stratégie.

Ainsi, le comité a étudié longuement tous les aspects des pêches, et notamment les conséquences désastreuses de la surpêche, sujet dont tout le monde parle à l'heure actuelle.

En fait, de nombreux groupes et de nombreux particuliers, notamment le Conseil canadien des pêches qui représente 185 entreprises, avaient prévenu le comité il y a trois ans que s'il n'étudiait pas plus intensément les problèmes de la gestion des pêches, le secteur éprouverait de graves difficultés.

Comme cette mise en garde était prophétique! Par contre, honorables sénateurs, il existe une petite lueur d'espoir. Je tiens à citer un extrait des propos d'un commissaire aux pêches de Terre-Neuve qui s'est penché alors sur les problèmes des pêches. Il a dit notamment ce qui suit:

Il existe une pénible réalité à laquelle nous devons faire face: depuis des années, nos pêches côtières et notre pêche à la morue n'ont cessé de péricliter, et tout récemment, le mouvement s'est encore accéléré. Un tel déclin doit avoir des causes. C'est à nous qu'il incombe de rechercher ces causes et d'appliquer les remèdes appropriés.

Honorables sénateurs, je vous ai cité les propos que tenait le commissaire des pêches de Terre-Neuve en 1889, soit il y a un siècle. Nous éprouvons aujourd'hui les mêmes difficultés. Dans ces conditions, si nous avions recours à une sage gestion et si nous en avions la volonté politique, peut-être arriverionsnous à surmonter cette nouvelle crise qui s'avère si grave.

Honorables sénateurs, j'aimerais, à l'instar d'autres membres du comité, traiter plus précisément des nombreux aspects que nous avons examinés, mais je tiens à expliquer que si nous avons tardé à présenter cette tranche de notre rapport, c'est en raison de la dissolution du Parlement et du déclenchement des élections. Nous sommes en retard de trois ou quatre mois, tout d'abord en raison de la campagne électorale, après quoi nous avons eu besoin de trois mois pour réorganiser le comité, mettre à jour les nombreux chiffres et tableaux, et rappeler des témoins en raison des changements survenus au sein du secteur.

Autrement dit, les changements rapides ont rendu désuets certains des témoignages que nous avions entendus et nous ont contraints de restructurer notre rapport. En raison de ces facteurs, j'invite le Sénat à reconsidérer l'article du Règlement qui exige que les comités du Sénat dont certains peuvent être à mettre la dernière main à leur rapport au moment de l'ajournement du Parlement, subissent des retards injustifiés pour compléter leurs travaux parce que le Règlement ne fait qu'accumuler injustement dépenses et retards.

Enfin, honorables sénateurs, je tiens à remercier tous les membres du comité de la patience et de l'attention constante dont ils ont fait preuve pendant les nombreux mois de notre étude, ainsi que les recherchistes et le personnel de soutien qui ont beaucoup aidé le comité dans ses travaux.

(Sur la motion du sénateur Marshall, le débat est ajourné.)

## AGRICULTURE ET FORÊTS

PRÉSENTATION ET IMPRESSION EN ANNEXE DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Efstathios William Barootes: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts mettant à jour l'étude spéciale sur le financement agricole en 1987-1988.

Je demande que le rapport soit imprimé en annexe au hansard et aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui pour qu'il fasse partie du compte rendu permanent du Sénat.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le texte du rapport figure en annexe, p. 986.)

Le sénateur Barootes: Honorables sénateurs, je demanderais aux sénateurs de faire preuve d'indulgence pendant quelques instants, en cette période des Fêtes, le temps que je remercie les membres du comité qui ont travaillé avec application au cours des deux ou trois dernières semaines afin que nous puissions remettre ce rapport à temps. En fait, ils ont travaillé si fort que, hier, le vice-président, le sénateur Fairbairn, est arrivé en pleurs en me demandant: «Mais qu'est-ce qui se passe? C'est le premier jour depuis deux semaines que notre comité ne siège pas.»

Je voudrais également remercier les deux chercheurs et notre commis qui ont travaillé la semaine sans arrêt, et même la fin de semaine, pour préparer ce rapport. Au nom des membres du comité, je voudrais spécialement remercier les organisations agricoles qui nous ont transmis, dans des délais très serrés, les renseignements qui nous ont permis de rédiger l'essentiel du rapport. Il y a, entre autres, Agriculture Canada, l'Association des banquiers canadiens, la Fédération canadienne de l'agriculture, la Société du crédit agricole, le Syndicat national des cultivateurs—le préféré du vice-président—les Syndicats du blé des Prairies et la Western Canadian Wheat Growers Association. Je les remercie.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Barootes, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)